

ECHANGES DE COURRIELS AVEC L'IGAG

De : Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]
Envoyé : samedi 4 mars 2017 13:37
À : Véchambre Jean-Régis GAR (IGAG)
Objet : [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Bonjour mon Général,

J'accuse réception de votre courrier réponse N° 52/DEF/IGAG, daté du 28 février 2017 qui m'est parvenu ce matin.

En premier lieu, je tiens sincèrement à vous remercier pour l'attention que vous avez apportée à mon dossier et à ma situation personnelle.

Après une lecture longue et attentive de votre long courrier et du mot l'accompagnant, je vous répondrai de manière plus courte, sans aucune acrimonie et avec le plus grand respect mais avec honnêteté, car je suis un homme d'honneur.

Je vous rappelle que ma pathologie exclut toute possibilité de mensonge de ma part et que l'un de ses symptômes, est une hypermnésie qui m'empêche d'oublier ces événements traumatisants, ce qui peut être démontré par n'importe quel médecin compétent dans ce domaine.

Je dirai simplement qu'aucune figure de rhétorique, de style, litote, argutie ou sophisme ne sera de nature à travestir la vérité de ma vie et de ce que j'ai subi ainsi que mes proches durant de très longues années.

La mémoire de l'institution au travers de ses archives et de ses personnels est peu être défaillante aujourd'hui.

La mienne ne l'est pas et je dispose de toutes les preuves écrites de ce que j'avance, mettant en cause des généraux en deuxième section, d'active pour d'autres, des officiers et des militaires de l'arme.

Pour l'inspection technique, de grâce mon Général, ce sont les mêmes que ceux du BEJ de l'IGGN, dont son chef en personne a osé vicier une procédure judiciaire, dont tout a été détaillé dans plusieurs articles, mis en ligne sur armée média que vous ne pouvez ignorer. J'ai des faux en écriture de même nature.

A ce jour, aucune plainte déposée contre moi ou le site. **Qui ne dit mot, consent!** Vous le savez aussi bien que moi.

Des pièces officielles ont été publiées démontrant à minima et sans équivoque possible, un système d'escroquerie au jugement en bande organisée impliquant des militaires de l'arme, des magistrats parquetiers et des avocats.

Dans mon cas, c'est idem.

L'analyse objective de mon dossier ne peut en aucun cas attester de votre conclusion, dont je n'avais aucun doute, je vous l'avoue.

Dans leur constance habituelle, les services institutionnels ainsi que le vôtre, malgré votre talent rédactionnel et oratoire, agissent toujours pour défendre les intérêts de l'Etat au détriment de ceux du militaire concerné.

J'en comprends parfaitement les raisons. Mais ceci est pour moi, totalement contraire à la religion de nos valeurs militaires et à mon engagement au sein de cette si belle institution que je n'ai jamais confondue avec certains de ses membres.

Je pourrai vous prouver dès que vous le souhaiterez par des écrits irréfutables, les irrégularités et délits commis me concernant, mais c'est un peu tard.

Mon Général, s'il vous plait, ne sous-estimez pas, le militaire que je suis. J'ai déjà démontré jusqu'où je suis prêt à aller pour défendre la vérité et la justice.

Je n'entrerai pas avec vous dans un débat philosophique sur la notion "des vérités", certes très intéressant au demeurant, mais interminable.

J'ai maintenant votre position et vos conclusions et c'est cela l'important.

Comme tout ce que j'ai fait précédemment, j'ai toujours été loyal envers l'institution par des remontées d'informations régulières jusqu'au niveau du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Je ne fait aucun chantage, je vous informe uniquement, que je vais user de tous mes droits et possibilités pour obtenir réparation de mes préjudices.

La médaille militaire, peut m'être attribuée, il suffit de bonne volonté. Aux Adieux aux armes du Général d'Armée Denis FAVIER, des anciens militaires de l'intervention à Marignane en 1994 ont été décorés de la Légion d'honneur, ayant été oubliés durant de très longues années.

Quand on veut, on peut! Le Général Denis FAVIER l'a fait, lui!

La tradition pour moi, ce n'est pas un motif légitime au vu de mon parcours, comme pour d'autres, je vous l'acquiesce. Mais pour une fois, je m'occupe de moi.

J'en ai subi des coups tordus comme dernièrement avec l'huissier et le procureur de la République de Nancy qui aura bientôt son nom à la UNE.

Quand je publierai mon affaire et les noms de tous les corrompus qui m'ont détruit, je crois que vous reconsidèrez vos conclusions, mais ce sera trop tard.

Pour mon dossier médical épuré de 4 ans, je n'attends aucune réponse bien entendu. Que voulez-vous que l'on me réponde à cette magouille de plus, qui impliquait mon médecin-chef en Nouvelle Calédonie.

Je terminerai par ces deux citations mises en ligne sur armée média.

Comme disait Jean JAURES:

" Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

Comme disait Georges ORWELL:

" Un peuple qui élit des corrompus, des renégats, des imposteurs, des voleurs et des traîtres n'est pas victime! Il est complice.

Respectueusement,
Lieutenant MORRA Paul
Tél: 06 18 35 38 90
E-mail: morra.paul@orange.fr

Message du 06/03/17 20:55

De : "Véchambre Jean-Régis GAR (IGAG)" <jean-regis.vechambre@gendarmerie.defense.gouv.fr>

A : "morra.paul@orange.fr" <morra.paul@orange.fr>

Copie à : "Prouvost Gonzague-Arnaud COL (IGAG)" <gonzague-arnaud.prouvost@gendarmerie.defense.gouv.fr>

Objet : TR: [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Bonsoir mon Lieutenant,

j'accuse à mon tour réception de votre réponse que je trouve déplacée et irrespectueuse à mon égard et à celle de la fonction qui m'a été confiée. vous me rappelez que votre pathologie exclut toute possibilité de mensonge ; il ne me semble pas avoir mis en cause les faits tels que vous les avez présentés, encore moins les avoir « travestis » et comme je vous l'ai dit puis écrit, j'ai compris ce dont vous souffriez et le fait que je vous appuie pour l'obtention de la médaille du blessé me semble en témoigner. Je vous ai par ailleurs remercié pour votre franchise, notamment pour avoir reconnu ne pas avoir mis en danger votre vie à l'occasion du sauvetage de cette fillette ou encore des conditions dans lesquelles vous aviez conduit cette garde à vue, conditions contestables qui ont rendu possible l'action de ce gardé à vue à votre rencontre et qui vous a profondément marquée ;

dans le combat qui est le vôtre vous devriez prendre garde à ne pas risquer de laisser penser que vous seriez le seul à être honnête, à être un homme d'honneur, à dire la vérité, à porter les valeurs militaires ; je n'ai pas apprécié du tout vos insinuations pouvant laisser penser que nous serions tous prompts à sacrifier les intérêts individuels des militaires au profit de celui de l'institution. De la même manière, vous me livrez en fin de votre courriel deux citations qui guident votre action comme si vous étiez le seul à les incarner. Le courage c'est aussi accepter d'affronter la vérité en face, de s'accepter tel que l'on est, avec ses qualités mais aussi ses limites, d'assumer aussi les conséquences de ses choix ;

je craignais que mon courrier ne vous satisfasse. Pour autant, il vous apporte les éléments d'appréciation démontrant que vous n'avez pas été maltraité d'une part, et qu'il n'était pas illogique que vous soyez primé par d'autres pour la médaille militaire, à l'époque où vous étiez éligible d'autre part. Vous auriez tort de vous obstiner sur cette question. La médaille militaire ne vous sera pas attribuée et rien n'y fera.

Comme je m'y suis engagé en revanche, compte tenu de la reconnaissance par le SSA du trauma décelé en 2015, je vous appuierai pour l'obtention de la médaille du blessé en OPEX.

GA Jean-Régis Véchambre

De : Morra Paul [mailto:morra.paul@orange.fr]

Envoyé : samedi 11 mars 2017 08:49

A : Véchambre Jean-Régis GAR (IGAG)

Cc : Prouvost Gonzague-Arnaud COL (IGAG)

Objet : [Internet] re: TR: [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Bonjour mon Général,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour ma réponse tardive à votre dernier courriel, mais j'étais en déplacement.

Je prends acte de vos derniers propos et observations.

- En premier lieu, je vous répondrai sur le caractère de ma réponse qui selon vous, serait: "déplacée et irrespectueuse à votre égard et à celle de votre fonction".

Je suis particulièrement étonné et même choqué de vos mots qui reflètent un ressenti de blessure vous concernant. En effet, ma réponse était uniquement fondée sur vos conclusions et en aucune manière, sur votre personne ou votre fonction que je respecte bien évidemment.

Il me semble que la critique est une bonne chose pour évoluer dans son action et pour en tirer des enseignements. Personne ne doit se sentir investi d'une grâce ou d'une mission divine qui ne saurait être remise en cause. Pour la victime que je suis, me faire part du fait que ma réponse est "déplacée et irrespectueuse" m'amène à constater un manque de recul de votre part et une personnalisation. En effet, cela fait obstacle aux exigences des principes de neutralité et d'objectivité liés à votre fonction de médiateur militaire. Imaginez un seul instant, quel peut-être l'impact de vos mots sur mes maux. Nous pourrions en reparler en temps utile.

- Pour la médaille des blessés de guerre ou la médaille militaire, je ne demande ni faveur, ni appui de votre part, seulement l'application de mes droits légitimes eu égard à mes actions et à mes traumatismes en lien avec le service. Toutes les personnes dans mon cas, ne demandent que la reconnaissance légitime de leur vie de soldat et non, une quelconque aumône qui serait de nature à les accabler encore plus.

- Lorsque je dis que ma pathologie exclut toute possibilité de mensonge, ce qui est le cas, je dis simplement que vos conclusions remettent en cause la vérité que je défends énergiquement depuis de très longues années. En effet, votre travail ne prend pas en compte des preuves évidentes de la maltraitance psychologique que j'ai vécue et qui ne peuvent être réfutées, à moins d'une mauvaise foi évidente, ce que je doute vous concernant. Dans mon cas, je vous parlerai de « torture psychologique » car ces mots ne seront jamais assez forts, pour qualifier le comportement innommable de mes harceleurs, qui n'avaient qu'un seul but, celui de me pousser au suicide, ce que mes camarades de l'époque me disaient.

Je vous en ferai la démonstration ci-après, à l'appui de quelques exemples irréfutables. De ce fait précis, vous avez légitimé par votre « arbitrage », des comportements ignobles et illégaux, d'anciens de mes chefs, notamment pour affirmer: « que je n'ai pas été victime de maltraitance », ce qui est pour moi, non seulement une blessure de plus, mais la démonstration

de la cécité de l'institution au travers de vos éminentes fonctions, de reconnaître sa responsabilité et les erreurs de ses représentants.

- Pour le fait d'avoir sauvé la vie d'un enfant à ERSTEIN -67-, ce fait aurait du être valorisé quelle qu'en soit la forme.. La médaille pour acte de courage et de dévouement que j'ai sollicitée pour avoir sauvé la vie d'un enfant, a été soulignée par deux fois, par M. Thoé SCHNEE, Maire de cette localité, qui s'est étonné que ma hiérarchie n'avait rien fait sur ce point.

- Dans son rapport du 8 juin 2004, le lieutenant-colonel GIERE, officier rapporteur conclut que :

" sans la réaction de ce gendarme, la fin aurait été tragique" en émettant paradoxalement, un avis défavorable à la demande d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement".

Je vous passe les erreurs factuelles de ce rapport établissant même, que je suis né un 31 avril, mois qui ne comporte que 30 jours, même les années bissextiles. Pour votre information, j'ai obtenu ce rapport que l'on a refusé de me communiquer malgré mes droits légitimes, après la saisine de la CADA, puis l'arbitrage en ma faveur, du Ministre de l'Intérieur. Ces refus sont malheureusement habituels et constants, ce qui est manifestement irrespectueux pour une institution dont le slogan est, je le rappelle : " Une force Humaine"

J'ajoute pour votre information, que cet officier à l'analyse "si pertinente" eut quant à lui, ses mérites de reconnus en exerçant depuis, de hautes fonctions, en sa qualité de Général et en ayant été par ailleurs, Directeur de cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Enfin et toujours sur ce point, par courrier du 26 août 2005, Madame Ludivine OLIVE, Chef du Cabinet Civil de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense répondait de la manière suivante:

" ... Après avoir fait procéder à un examen attentif du dossier du maréchal des logis-chef MORRA, il s'avère qu'il n'est malheureusement pas possible d'agréer votre requête en raison de l'ancienneté des faits des éléments relatés.

En effet, les directives du ministère de l'intérieur précisent que l'attribution de cette récompense doit impérativement intervenir dans l'année qui suit la survenance des faits".

Si cette demande de récompense avait été traitée par mes chefs, dans les délais impartis, cette médaille m'aurait été acquise, même si vous prétendez le contraire.

Cette réponse officielle de la plus haute autorité en matière de Défense à l'exception du chef de l'Etat, chef des armées, ne peut-être remise en cause me semble-t-il. C'est donc la démonstration d'un manquement de mes chefs, ce qui m'est préjudiciable. Vous ne pouvez donc en aucune manière réfuter mes droits en la matière.

- Pour les faits de Capestang où j'ai été menacé par un gardé à vue, qui m'a pointé une arme de poing à bout touchant, je ferai valoir les éléments ci-après explicités. J'ai réussi à désarmer l'individu avec le renfort de mes camarades, dans une situation à risque très élevé, lesquels, ayant peur de déclencher un tir accidentel du fait de leur action et pouvant alors me tuer.

Pour rappel, ayant été victime, je n'ai pas traité la garde à vue qui a été prise en compte par une camarade OPJ. Vous pensez bien que je ne fais pas de mélange des genres, comme d'autres services peuvent le faire. Ce fût pour moi, une fois de plus, une confrontation imminente avec la mort qui s'est ajoutée à ma liste déjà bien longue et qui à ce jour, représente

une quinzaine de situations traumatisantes de ce type. Admettez que pour un seul homme, cela fait un peu beaucoup. Et je ne vous parle pas en plus du traitement de plus de 150 scènes de crimes macabres en tous genres, les exmens de corps, autopsies etc...

Vous parlez de "l'action possible de ce gardé à vue...", mais que savez vous réellement de cet événement et des multiples décisions que j'ai du prendre toute la nuit, sans dormir, avec des effectifs qui ont travaillé nuit et jour? On peut toujours mieux faire, je vous l'accorde. Mais quand tous les camarades sont pris, dites moi où je récupère le personnel nécessaire en quelques secondes ?

C'était du traitement direct et malheureusement, force est de constater que seul un militaire opérationnel de terrain peut comprendre ce type de situation. Votre expérience de terrain vous a peut-être déjà placée dans une situation similaire, alors si tel est le cas, vous comprendrez mes propos. Sinon, je pense que c'est un peu délicat our vous, en effet. Refaire le film après coup, c'est toujours très facile. Je précise que je possède une expérience en intervention et être un spécialiste en arts martiaux. Ce sont ces qualités qui, ce jour là, m'ont sauvées.

Ce type de situation est malheureusement le cas de bon nombre de mes camarades aujourd'hui et dont certains ont perdu la vie. Mon agresseur avait un profil de "suicide by cop" (suicide par police interposée) reconnu par lui même à la barre du tribunal, ce qui était peu connu à l'époque, même par le magistrat qui a traité mon dossier.

Pouvez-vous me dire si un EVENGRAVE a été établi par ma hiérarchie? Pourquoi aucun soutien psychologique, ni même hiérarchique n'a été mis en place par mon commandant de compagnie? Seul le chef d'escadron ROGET, adjoint au commandant de compagnie, m'a accompagné à la dernière audience. Hormis cela, aucun soutien, ni même de la part du service de la protection fonctionnelle. Comme d'habitude, j'ai du gérer seul cette situation. C'est cela la force humaine de la Gendarmerie Nationale?

- Vous affirmez: "dans le combat qui est le vôtre vous devriez prendre garde à ne pas risquer de laisser penser que vous seriez le seul à être honnête, à être un homme d'honneur, à dire la vérité, à porter les valeurs militaires ; je n'ai pas apprécié du tout vos insinuations pouvant laisser penser que nous serions tous prompts à sacrifier les intérêts individuels des militaires au profit de celui de l'institution".

Je vous répondrai sur ce point, en disant que je n'ai aucune prétention de cette nature et que vous mettez en cause mon honnêteté à agir, mon honneur et ma dignité. Je suis dans le milieu associatif depuis 2002. L'Adefdromil que j'ai rejoint à cette date et où j'y ai exercé les fonctions de membre du Conseil d'administration dès 2004 jusqu'en 2015 a traité plus de 2500 dossiers de victimes militaires en tous genres. J'ai eu la charge de certains de ces dossiers dans mes domaines de compétence. Cela me confère une légitimité et une expérience que peu de militaires possèdent, pour constater des pratiques non seulement contestables mais totalement illégales, existantes au sein des différentes forces armées, en générale, puis au sein de la Gendarmerie Nationale, en particulier.

Pour moi, les femmes et les hommes d'honneur sont celles et ceux du terrain qui font esprit de sacrifice suprême et don de leur vie à la Nation, comme je l'ai humblement fait par mon engagement. En second lieu, je pense à leurs familles, aux veuves, aux veufs, aux orphelins, aux blessés et militaires morts pour la France en mission.

Vous voyez mon Général, je ne suis pas le seul à prétendre et à revendiquer être un homme d'honneur. Vous voudriez me faire passer pour ce que je ne suis pas. Des Hommes d'Honneur, j'en ai connu beaucoup parmi mes chefs militaires, tout le long de mon parcours professionnel. Ils ont été un exemple et une référence pour moi. Je vais vous en citer quelques uns:

Pour le premier d'entre-eux, je citerai notre ancien DGGN, le Général d'armée Denis FAVIER, à qui j'ai rendu hommage dans l'un de mes articles. Il est pour moi le plus grand directeur qu'ait connu notre institution. Ceci est dit sans offense pour le Général d'armée LIZUREY, pour qui j'ai le plus profond respect. Lui aussi est selon moi un homme d'honneur.

Personne ne peut remettre en cause l'action et le parcours de notre ancien DGGN, qui a obtenu la reconnaissance unanime de tous ses personnels, de part ses actions de terrain et le soutien qu'il a apporté en des circonstances difficiles, à ces femmes et à ces hommes dont il avait la charge.

Je citerai le Général MOLOWA qui a été pour moi un exemple en tant que chef, et ce malgré des circonstances pas toujours faciles. Je pourrai citer des commandants de groupement, le colonel DURAND, un homme d'exception, qui me suit avec bienveillance, en m'accordant tout le temps nécessaire à des entretiens réguliers, malgré un désaccord marqué dans certaines actions associatives que j'ai pu conduire. Ceci n'a jamais empêché un respect mutuel. Mon précédent commandant de groupement, le colonel DETCHEBERRY qui m'a accompagné de manière remarquable dans les difficultés que je rencontrais. Le colonel AGOSTINI, dont je garderai un souvenir marqué, l'ayant revu dernièrement. Grâce à la reconnaissance de mon travail, j'ai été promu major de ma promotion pour le grade d'adjudant-chef.

Un hommage appuyé à mon lieutenant, chef de détachement au Liban (Colonel ER Serge MARTINEZ). Il a été un officier exceptionnel, de très grande valeur qui a su prendre des décisions très difficiles engageant la vie de ses hommes à l'occasion de bombardements intenses. A ces occasions, j'ai vécu ma mort en directe une dizaine de fois en 45 minutes. Je n'avais alors que 25 ans.

Je finirai juste sur un homme d'honneur incontestable me semble-t-il, le Général (2S) Edmond BUCHEIT, actuel Président du Trèfle et ancien commandant de l'IGGN. Pour rappel, en 2001, cet officier qui était mon notateur juridique, apportait le commentaire suivant, sur ma feuille de note:

" Gendarme OPJ doté d'un très bon potentiel intellectuel, disponible et travailleur, faisant preuve d'une excellente compétence professionnelle qu'il met en œuvre en police judiciaire. Il réunit les qualités pour accéder au grade de MDL/C mais doit faire preuve d'un peu d'indulgence dans des situations de travail pas toujours parfaites et vis à vis de ses chefs. Il convient de lui faire confiance »

Je pourrai citer beaucoup d'autres noms et aussi dans les autres armées, mais la liste serait bien trop longue.

Il me semble que tout est dit.

Pour les deux citations que vous interprétez comme si j'étais le seul à les incarner. Votre propension à personnaliser une fois de plus, des propos que je ne tiens pas, est incorrecte à mon égard. Leurs éminents auteurs en avaient eux-mêmes dressé le constat pour conclure à ces citations que j'ai fait miennes.

Vous ajoutez, je cite:

"Le courage c'est aussi accepter d'affronter la vérité en face, de s'accepter tel que l'on est, avec ses qualités mais aussi ses limites, d'assumer aussi les conséquences de ses choix".

Si vous sous-entendez que parce que j'ai été honnête et respectueux des valeurs militaires contre des corrompus et je pèse mes mots, je devrai assumer des conséquences ineptes et illégales, je vous réponds que j'assume pleinement tous mes actes. Mais couvrir de tels comportements, rend complice, tous ceux qui les valident.

Mon Général, je vous le dis de manière respectueuse et sans ambages, le courage, je crois l'avoir démontré en des circonstances peu communes et à diverses reprises, ce qui a été reconnu en diverses occasions et parfois oublié. Ces mots que vous m'opposez, je vous les renvoie pour une bonne application, car ils sont valables pour tous, pour moi comme pour vous. Mais, ne me demandez pas d'accepter une vérité travestie qui, je le répète, ne correspond en rien à la réalité factuelle de ma vie et des preuves que je possède.

- Selon vous, votre votre courrier, je vous cite: "m'apporte les éléments d'appréciation démontrant que vous n'avez pas été maltraité d'une part, et qu'il n'était pas illogique que vous soyez primé par d'autres pour la médaille militaire, à l'époque où vous étiez éligible d'autre part. Vous auriez tort de vous obstiner sur cette question. La médaille militaire ne vous sera pas attribuée et rien n'y fera."

Je commencerai par votre affirmation péremptoire et blessante à propos de la médaille militaire qui ne me sera pas attribuée et rien n'y fera. A ma connaissance, votre fonction d'IGAG et de médiateur militaire, ne vous confère aucune délégation de pouvoir, sauf erreur de ma part, pour vous positionner de la sorte. Ce discours est particulièrement prétentieux et arrogant, je dois dire.

En effet, il n'est pas de votre prérogative de décider et encore moins de vous substituer dans ce domaine, au Président de la République qui en décide par décret, sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la défense et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur.

Je suis fortement étonné de vos propos, de votre particulière audace et de votre outrance singulière envers le Chef de l'Etat en la matière. Je saisirai prochainement le Président de la République pour une décision définitive en sa qualité de Chef des Armées.

Veillez consultez la liste des 10 militaires ayant obtenu une CVM lors de mon OPEX au Liban et qui ont obtenu par la suite la médaille militaire. Alors vous comprendrez l'ostracisation dont j'ai fait l'objet. De plus, avec ce titre de guerre, j'étais prioritaire sur tous ceux qui n'en possédaient pas mais qui, malgré tout, l'ont eu sur je ne sais quels critères pour certains d'entre-eux, alors qu'ils n'ont jamais pris de risque particulier. Vos arguments sont malheureusement inconséquents, ce n'est qu'un constat et non une outrance.

Pour votre appui pour l'obtention de la médaille du blessé en OPEX, je ne demande ni appui, ni aide de votre part. Cela serait assimilé tant pour moi, que pour mes camarades dans la même situation à une faveur ou à une aumône. Je demande à l'instar de mes camarades, la reconnaissance de mes droits légitimes, tout simplement.

- Pour les faits de maltraitance que j'ai subis, constituant des faits de harcèlement moral au travail, bien que ces événements soient antérieurs à la promulgation de la loi reconnaissant cette infraction, je vous dit la chose suivante :

J'ai cité précédemment des Hommes d'Honneur. Vous savez que j'ai publié dans le cadre de mes fonctions de rédacteur en chef du site Armée Média, des articles mettant en cause des magistrats, des militaires de l'arme et non des moindres (BEJ de l'IGGN - SR TOULOUSE, etc..) preuves à l'appui, mettant en exergue des « corrompus » impliqués dans une « escroquerie au jugement en bande organisée ». Personne n'a osé porter plainte contre moi, ni même intenté une action en référé pour le retrait de ces articles. « Qui ne dit mot consent! »

Souhaitez-vous que je fasse la même démonstration dans mon cas, cela m'est très facile. Je rappelle que le harcèlement moral au travail est un délit continu depuis sa reconnaissance légale.

Toujours en qualité de rédacteur en chef, je publierai prochainement nos échanges ainsi que les noms des généraux et autres militaires de l'arme qui sont en cause dans les faits que j'ai dénoncés, appuyés de documents ne laissant aucun doute sur la nature des faits de maltraitance dont j'ai été victime. Peut-être qu'in fine, votre lecture des faits en sera modifiée. J'ai malheureusement peine à y croire devant tant d'aveuglement face à la vérité et d'incapacité à reconnaître l'évidence.

Je précise également que lors de notre long entretien, ce dont je vous remercie, j'étais venu avec plus de 10 kgs de dossiers je n'ai malheureusement pas pu vous présenter tous les documents qui démontraient sans équivoque possible, des faits singuliers, irréguliers, incontestables et illégaux. Même devant les évidences, vous avez trouvé que tout était normal. Après cela, que dois-je dire de plus mon Général, je ne sais plus.

Juste un rappel sur l'enquête de commandement confiée à mon Capitaine, mis en cause pénalement, dans ma plainte avec constitution de partie civile devant le Doyen des juges d'instruction. Vous osez reprendre l'argument de l'inspection technique en arguant simplement qu'elle aurait du être confiée à quelqu'un d'autre. Vous avez un rôle, comme tous les gestionnaires en ressources humaines qui se sont fourvoyés, pour vérifier la sécurité juridique des mesures prises contre moi. Cette enquête, source support à toutes les mesures initiées contre moi à l'époque, dont une mutation d'office prise dans l'intérêt du service tenant à ma personne, est de ce fait nulle et non avenue. Ainsi, tous les actes subséquents qui en découlent, le sont aussi. C'est du droit élémentaire. Je rappelle que mon dossier médical qui a été épuré de 4 années. Il comporte la mention « vol bleu » inscrite par le médecin-chef, ce qui atteste du caractère disciplinaire de ma mutation, donc d'une sanction disciplinaire camouflée, ce qui est parfaitement illégal.

Je peux continuer la démonstration pour chaque point du dossier et de la même manière, jusqu'à établir la collusion entre ma hiérarchie directe et le Procureur de la République Robert BLASER.

Vous tenez à ce que je réveille tout mon passé ? Je vais le faire. Sachez que je décline toute responsabilité sur le retentissement de mon affaire sur l'institution que je respecte profondément. Elle a fait de moi ce que je suis aujourd'hui et jamais je ne ferai de confusion entre cette entité morale, dont beaucoup d'entre nous sommes très fiers, et des hommes qui

ont trahi sciemment et à dessein nos valeurs de Discipline, de Disponibilité, de Neutralité et de Loyalisme.

La Discipline est une vertu noble, mais elle n'est pas à sens unique. En ma qualité de chef en tant que commandant d'unité, j'ai toujours agi dans l'intérêt de mes personnels et jamais pour mon intérêt particulier.

Et bien oui, mon Général, je peux être respectueux et dire les choses en dénonçant des corrompus à l'origine de pratiques contestables, illégales qui tuent régulièrement certains de mes camarades qui n'ont pas ma chance de survivre. Mon combat pour l'injustice, c'est pour eux, pour leurs proches et tous mes camarades victimes qui n'ont pas les moyens de faire valoir leurs droits. Je le mènerai jusqu'au bout et personne ne m'en empêchera, car il s'agit de ma résilience.

L'information publique de ces éléments me concernant, apportera certainement un nouvel éclairage de ma situation et vous comprendrez alors mon obstination pour la vérité qui ne repose en rien sur un quelconque ressenti subjectif mais uniquement sur des faits et rien que des faits.

Pour mes préjudices, ils me seront indemnisés, je puis vous l'assurer. Ce n'était pas mon objectif premier. Mais la persistance de l'institution, représentée par certains de ses membres à nier l'évidence, ne fait que renforcer ma combativité à faire éclater la vérité. Personne n'y changera rien. N'étant personnellement pas attaché à l'argent, j'utiliserai la somme qui me sera acquise, pour aider des victimes dans le besoin. Vous voyez mon Général, mon intérêt à agir ne repose sur aucun aspect matériel ou financier mais uniquement sur mon honneur. Je ne laisserai personne le remettre en cause. Je ne céderai jamais quoi qu'il m'en coûte.

J'ai toujours informé la DGGN de mes actions, car je suis un homme loyal. Désormais, vous en êtes aussi informé mon Général.

Je vous invite donc à me lire très prochainement en ma qualité de rédacteur en chef, sur le site Armée Média.

Respectueusement,
Lieutenant MORRA Paul
Tél: 06 18 35 38 90
E-mail: morra.paul@orange.fr

Message du 13/03/17 10:38

De : "Prouvost Gonzague-Arnaud COL (IGAG)"

<gonzague-arnaud.prouvost@gendarmerie.defense.gouv.fr>

A: ""Morra Paul"" <morra.paul@orange.fr>

Copie à : Objet : RE: [Internet] re: TR: [Internet] Votre courrier réponse en date du 28 février 2017

Mon lieutenant,

Le général Véchambre a bien reçu votre message. Il me demande de vous préciser juste un point de détail afin que votre information soit précise.

Vous évoquez dans votre réponse sa fonction « *d'IGAG et de médiateur* ».

Il est utile, dans le cadre des échanges que vous avez eus avec lui depuis votre audience caserne de la banque, de faire la distinction entre ses deux fonctions.

Merci donc de bien noter que le général a abordé votre dossier sous l'angle du droit de saisine, pas sous celui de la médiation.

C'est à ce titre qu'il vous a apporté son analyse de votre situation. S'il avait en effet travaillé au titre de la médiation militaire, il ne vous aurait pas partagé son avis quant au fond.

C'est pourquoi son courrier ne doit pas être lu comme une conclusion de médiation, mais est bien à recevoir comme ce qu'il est, c'est-à-dire une correspondance de l'inspecteur général des armées – gendarmerie à votre attention.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne semaine.

Cordialement

Colonel Gonzague-Arnaud PROUVOST

Officier médiateur

auprès de l'Inspecteur Général des Armées - Gendarmerie

12, rue de la banque - 75002 PARIS

Tph : 01.85.34.44.59 / 06.27.88.79.79

site intranet : <http://igag.sso.gendarmerie.fr/>